



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**Projet de Procès-verbal** de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **6 février à 19 h 00**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Carle, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

- Siège # 1 Mme Chantale Komlosy
- Siège # 2 M. Marc Bédard **Absent**
- Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc
- Siège # 4 Mme Sylvie Salois **Absente**
- Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel
- Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Carle, constate le quorum à 19H00 et déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

**6 FÉVRIER 2024**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du budget du 16 janvier 2024
4. Présentation des comptes payés et à payer
5. Adoption- Règlement uniformisé SPA d'ARTHABASKA concernant les animaux numéro 2024
6. Partenariat avec L'Harmonie Prince Daveluy
7. Renouvellement 2024 SIUCQ MRC Arthabaska
8. Renouvellement 2024 Partenaire 12-18
9. Journée de la persévérance scolaire 2024
10. Opposition au changement de circonscription électorale provinciale
11. Autorisation de signer l'entente de service climatisation confort
12. Autorisation de restructurer le site web municipal
13. Autorisation de demander un technicien Rhésus
14. Autorisation d'acheter une banque d'heure à INFOTECH
15. Dépôt du seuil d'appel d'offres public permis par le MAMH
16. Dépôt d'action d'urgence faite par la directrice générale
17. Autorisation d'achat d'une table à langer pour salle de bain
18. Autorisation de créditer des intérêts au compte de la Régie Incentraide
19. Résolution d'adjudication relatif à un emprunt de 140 600\$
20. Dépôt de la liste des contrats de 25 000\$ et plus
21. Demande financière -Fonds culturel Arthabaskien
22. Divers ouvert
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil via l'avis de convocation aux élus.

(2024-02-20)

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc et appuyé par madame Lucie Crête et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

(2024-02-21)

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par madame Chantal Komlosy, et **appuyé** par madame Élisabeth Hamel et **résolu d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

(2024-02-22)

### 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE,**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

**Il est proposé** par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc, et **appuyé** par madame Chantal Komlosy et **résolu d'approuver** le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

#### Revenus

Taxes / mutations	49 989.21\$
Location de salle et GYM	1 827.39 \$
Revenus divers	46 513. 61\$
<b>Total</b>	<b>98 330.21\$</b>

#### Dépenses

Paies élus	3 848.31 \$
Salaires employés	8 037.03 \$
Comptes payés	8 894.43 \$
Comptes à payer	179 725.40 \$
<b>Total</b>	<b>200 505.17 \$</b>

**ADOPTÉE à l'unanimité.**



No de résolution  
ou annotation

**(2024-02-23)**

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

### 5. ADOPTION– RÈGLEMENT UNIFORMISÉ SPA D'ARTHABASKA NUMÉRO 2024 CONCERNANT LES ANIMAUX.

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné **par le Maire M. Yvon Carle** lors de la séance du 16 janvier dernier et en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et a été disponible aux citoyens sur nos heures d'affaires ainsi que notre site internet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Chantal Komlosy et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford adopte le règlement numéro 2024 concernant le règlement uniformisé SPA d'ARTHABASKA sur les animaux, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
**Yvon Carle**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Lisa Lee Farman**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

<i>Avis de motion le :</i>	<i>16 janvier 2024</i>
<i>Dépôt du projet de règlement le :</i>	<i>16 janvier 2024</i>
<i>Règlement adopté le :</i>	<i>6 février 2024</i>
<i>Avis public d'entrée en vigueur le :</i>	<i>7 février 2024</i>

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 6. PARTENARIAT AVEC L'HARMONIE PRINCE DAVELUY

**ATTENDU QUE** plus de 5 citoyens de Saint-Louis-de-Blandford font partie de l'Harmonie Prince Daveluy et qu'une demande de partenariat a été fait au conseil pour le voyage en Europe pour mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par madame Lucie Crête, et **appuyé** par madame Élisabeth Hamel et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford autorise :

L'entente de partenariat avec le forfait MAJEUR à 1 000\$ et que celui-ci inclus :

- Notre LOGO sur leur entête Facebook toute l'année
- 4 billets pour la soirée Bistro Jazz et 4 billets pour le concert de fin d'année
- Présentateur officiel d'une activité au choix
- Affichage à l'accueil
- Mentions au micro dans la soirée
- Affichage à l'écran à toutes les activités
- Diaporama à l'écran et parution Facebook

**(2024-02-24)**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**QUE** la promotion faite soit pour le 200<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Louis-de-Blandford;

**QUE** la salle Bieler du 31 mars leur soit prêtée gratuitement;

**QUE** la parution d'une promotion dans notre journal Rue Principale de mars soit gratuite.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 7. RENOUELEMENT 2024 SIUCQ MRC ARTHABASKA

(2024-02-25)

**Il est proposé** par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** les élus autorisent le renouvellement 2024 au service d'intervention d'urgence Civil du Québec SIUCQ MRC ARTHABASKA situé à Victoriaville au montant de 1 186\$ plus taxes;

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 8. RENOUELEMENT 2024 PARTENAIRE 12-18

(2024-02-26)

**Il est proposé** par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Élisabeth Hamel et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** les élus autorisent le renouvellement 2024 avec Partenaire 12-18 au montant de 3 380.10\$ soit 2.85\$ par citoyen;

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 9. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

(2024-02-27)

**CONSIDÉRANT QUE** l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

**CONSIDÉRANT QUE** la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**CONSIDÉRANT QUE** la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

### EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé** par madame Chantal Komlosy et **appuyé** par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc et **résolu à l'unanimité des conseillers présents**;

**QUE** notre municipalité appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 10. OPPOSITION DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD À REJOINDRE LA CIRCONSCRIPTION PROVINCIALE DE NICOLET-BÉCANCOUR.

(2024-02-28)

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons appris dans le journal la Nouvelle Union qu'il pourrait y avoir des changements dans le redécoupage des circonscriptions provinciales et qu'il est proposé de greffer notre municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à la circonscription de Nicolet-Bécancour;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité est fondatrice de la MRC d'Arthabaska et que nous soulignerons notre 200<sup>e</sup> anniversaire en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Filière Batterie à Bécancour augmentera considérablement le nombre d'habitants de plusieurs milliers de personnes dans la région de la MRC Nicolet-



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Bécancour et que par conséquent le nombre d'électeurs dans cette circonscription sera considérablement affecté;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité fait principalement affaire avec la MRC d'Arthabaska en lui déléguant entre autres son service d'évaluation foncière et en travaillant étroitement avec des chargés de projets de la MRC d'Arthabaska pour son développement économique, social et touristique ainsi que la gestion de ses cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité a entamé des dossiers avec notre député monsieur Éric Lefebvre et que nous souhaitons poursuivre ceux-ci avec lui;

**CONSIDÉRANT QU'**après consultation, nos élus mentionnent que les citoyens préfèrent avoir accès au bureau du député Éric Lefebvre de la circonscription d'Arthabaska à Victoriaville et non à Nicolet-Bécancour pour répondre à différents besoins puisque ceux-ci vont principalement à Victoriaville pour faire leurs achats et aussi recevoir des services de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité est touristique et qu'elle est la capitale mondiale de la Canneberge et que celle-ci est déjà bien implantée avec la MRC d'Arthabaska ainsi que les divers organismes de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** les enfants de notre municipalité sont scolarisés dans la commission scolaire des Bois-Francis dans Arthabaska;

### **PAR CONSÉQUENT**

**Sur proposition** de madame Lucie Crête **appuyé** par madame Chantal Komlosy **et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** Le conseil de Saint-Louis-de-Blandford demande au député d'Arthabaska monsieur Éric Lefebvre, d'intervenir en notre faveur en déposant pour nous notre résolution ainsi que notre mémoire et la lettre d'appui du préfet de la MRC d'Arthabaska, ci-joints en annexe, pour garder notre municipalité dans sa circonscription d'Arthabaska et ainsi garder nos liens de proximités;

**QUE** Le conseil de Saint-Louis-de-Blandford s'engage à souligner fièrement lors de son 200<sup>e</sup> anniversaire en 2025 la fondation de la MRC Arthabaska de la circonscription Arthabaska-Érable.

**QUE** notre directrice générale dépose pour notre conseil au Directeur général des élections (DGE) tous les documents;

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### **11. AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE SERVICE CLIMATISATION CONFORT**

**Il est proposé** par madame Lucie Crête **appuyé** par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc **et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

(2024-02-29)

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à signer le renouvellement du contrat de service avec Climatisation Confort pour la thermopompe à raison de deux fois par année au montant de 345\$ par visite soit en mars 2024 et en septembre 2024. Pour le changement du filtre jetable à haut rendement et la vérification mécanique générale, le nettoyage des drains de condense, la vérification des connexions électriques et le nettoyage des filtres lavables.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### **12. AUTORISATION DE RESTRUCTURER LE SITE WEB MUNICIPAL**

**Il est proposé** par madame Lucie Crête **et appuyé** par madame Chantal Komlosy **et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

(2024-02-30)



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à restructurer le site web de la municipalité. Que celle-ci présentera aux élus les possibilités avant d'engager un montant important à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 13. AUTORISATION DE DEMANDER UN TECHNICIEN RHÉSUS

**Il est proposé** par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par madame Lucie Crête **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

(2024-02-31)

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à demander un technicien Rhésus pour le contrôle des accès ainsi qu'une demande de soumission pour une sauvegarde des données municipales.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 14. AUTORISATION D'ACHETER UNE BANQUE D'HEURE À INFOTECH

(2024-02-32)

**Il est proposé** par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Chantal Komlosy **et résolu à l'unanimité des conseillers présents**;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à acheter une banque d'heure de 26 heures à Infotech.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 15. DÉPÔT DU SEUIL D'APPEL D'OFFRES PUBLIC PERMIS PAR LE MAMH

**IL EST DÉPOSÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CE QUI SUIT :**

Il est écrit dans le Muni Express du Ministère des affaires Municipales et de l'Habitation du 14 décembre 2023

Ajustement des seuils et des plafonds pour l'application des règles de passation de contrats municipaux du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 Le seuil d'appel d'offres public est de 133 800 \$.

### 16. DÉPÔT D'ACTION D'URGENCE FAITE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL est déposé par la directrice générale que par suite d'un début d'incendie qui a eu lieu le 30 janvier dernier au plafond de la salle des générations, la directrice a fait venir par prévention les pompiers et à leur recommandation un électricien. Que par sécurité elle a fait mettre un filage neuf au plafond de la salle tel que recommandé par l'électricien et en a avisé les élus par écrit.



No de résolution  
ou annotation  
**(2024-02-33)**

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

### 17. Autorisation d'achat d'une table à langer pour salle de bain

**Il est proposé** par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par madame Lucie Crête et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à acheter une table à langer pour la salle des générations.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 18. Autorisation de créditer des intérêts au compte de la Régie Incentraide

**ATTENDU QUE** la facturation faite à la Régie Incentraide a été faite tardivement en 2023 dû à un changement de personnel et que cela a généré des intérêts à leur compte client;

**(2024-02-34)**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par madame Chantal Komlosy et **appuyé** par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à enlever du compte client Régie Incentraide les intérêts.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

### 19. Résolution d'adjudication relatif à un emprunt de 140 600\$

**(2024-02-35)**

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 février 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 février 2024
Montant :	140 600 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2024, au montant de 140 600 \$;

**ATTENDU QU'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du





No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 400 \$	5,10000 %	2025
6 800 \$	4,85000 %	2026
7 100 \$	4,65000 %	2027
7 500 \$	4,60000 %	2028
112 800 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,01300

Coût réel : 5,06947 %

### 2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

6 400 \$	5,31000 %	2025
6 800 \$	5,31000 %	2026
7 100 \$	5,31000 %	2027
7 500 \$	5,31000 %	2028
112 800 \$	5,31000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,31000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**En Conséquence,**

**Il est proposé par** madame Élisabeth Hamel, **appuyé par** monsieur François-Michel Bonneau Leclerc **et résolu unanimement**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 février 2024 au montant de 140 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-002. Ces billets sont émis au prix de 98,01300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

### 20. Dépôt de la liste des contrats de 25 000\$ et plus

Conformément à l'article 961.6(2) du Code Municipal du Québec, voici la liste des fournisseurs de la Municipalité dont une dépense est de plus de 2 000 \$ et que la totalité de ces dernières pour le même fournisseur totalisent de plus de 25 000 \$ pour l'année 2023

Banque Royale du Canada	<i>Remboursement prêts</i>	45 549.27 \$
Caisse Populaire Desjardins	<i>Remboursement prêts</i>	91 857.38 \$
CRF Construction Inc.	<i>Salle de bains des générations</i>	49 019.37 \$
DHC Avocats	<i>services juridique</i>	29 680.93 \$
Dilicontracto	<i>Asphaltage rue Jacques et Principale</i>	293 733.39 \$
Entreprises R.M. Pépin Inc.	<i>Déneigement et travaux de voirie</i>	72 732.51 \$
Financière Banque Nationale	<i>Remboursement prêts</i>	26 663.06 \$
FQM	<i>Assurances municipales et Ingénieurs et accompagnement</i>	113 942.42 \$
Gesterra	<i>Collecte et traitement des matières résiduelles et vidange des fosses septiques</i>	169 625.30 \$
Groupe ICI Jeux	<i>Modules de jeux, surface multisport et « pumtrack »</i>	224 101.21 \$
Hydro-Québec	<i>Électricité</i>	27 189.02 \$
Jean-Claude Lizotte Inc	<i>déneigement</i>	240 058.08 \$
L4 Construction	<i>Travaux 11e rang</i>	121 910.65 \$
Les services EXP Inc.	<i>Travaux ingénierie + surveillance</i>	29 283.79 \$
Ministre des Finances	<i>Contribution pour la Sécurité du Québec</i>	115 426.00 \$
Ministre du revenu du Québec	<i>Remises de l'employeur – contribution employé &amp; employeur</i>	58 807.06 \$
MRC D'Arthabaska	<i>Quote-part + urbanisme + inspecteur en bâtiment+ collecte Gesterra</i>	247 066.75 \$
Pavage Veilleux	<i>rue Industrielle</i>	81 768.05 \$
Régie Intermunicipale Incentraide	<i>Quote-part</i>	160 938.59 \$
Scellement de fissures Sévigny	<i>Rapiéçage asphalte chaud</i>	80 851.56 \$
Sintra Inc.	<i>Travaux rue Industrielle</i>	35 083.52 \$
Yvon Roy Entrepreneur Électricien Inc.	<i>Changement éclairage et travaux d'électricité</i>	30 656.57 \$

(Les montants indiqués incluent les taxes applicables, s'il y a lieu)

### 21. Demande financière -Fonds culturel Arthabaskien

(2024-02-36)

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au *Fonds culturel Arthabaskien* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé se résume à créer des activités culturelles pour les participants au camp de jour 2024 de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par madame Lucie Crête et appuyé par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc et **résolu à l'unanimité des conseillers présents**;

**D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière au *Fonds culturel Arthabaskien* et l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

**DE s'engager**, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

### 22. DIVERS OUVERT

**AUCUN POINT À AJOUTER**

### 23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

Monsieur Alain Goupil : S'informe du projet Éolien de la MRC.  
Le maire lui donne les informations reçues de la MRC.  
Les citoyens Lionel Marchand et Alain Deneault participent à la conversation. L'information à ce sujet est disponible au bureau municipal.

Monsieur Alain Deneault: S'interroge sur la sécurité des renseignements personnelles à la municipalité. Il lui est répondu que toutes les mesures afin de protéger les données sont faites. Et que depuis l'arrivée de la nouvelle directrice des informaticiens sont venus faire la restructuration et la mise à jour informatique. Aussi il y a un système d'alarme et une surveillance caméra.

Monsieur Michel Dubois : Demande si des sauvegardes des documents ont lieu. Il lui est répondu qu'une soumission est en cours et que de nouvelles mesures seront en place très bientôt.

Monsieur Dubois termine en mentionnant qu'il apprécie la qualité du journal municipal et qu'il trouve que celui-ci s'est amélioré. Il lui est répondu que nous en aviserons madame Marielle Coderre responsable du journal et qu'il fait toujours plaisir de recevoir de beaux commentaires.

**(2024-02-37)**

### 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc, de lever l'assemblée à 19H59.

\_\_\_\_\_  
**Yvon Carle**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Lisa Lee Farman**  
directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.